



**Haut  
Lignon**  
Communauté de Communes

**Communauté  
de Communes  
du Haut-Lignon**

13, allée des Pâquerettes  
43190 TENCE  
Tél. 04 71 59 87 63  
cchautlignon@wanadoo.fr  
www.cchautlignon.fr

Tence, le 28 mai 2022

**Monsieur le Président de la CCHL**

à

**Monsieur le Préfet de la Haute-Loire**

**N/Réf :** PGR/22/0018

**Objet :** Projet de la ZA de Bramard sur la commune de Saint-Didier en Velay porté par la CC Loire Semène – Enquête publique.

Monsieur le Préfet,

Je me permets d'attirer votre attention au sujet d'un dossier très important pour le territoire du pays de la Jeune Loire. Il s'agit la création de la Zone d'Activités de Bramard sur la commune de Saint-Didier en Velay, portée par la Communauté de Communes Loire Semène.

Il me semble important de vous faire un rapide rappel des problématiques de nos collectivités sur le volet du développement économique.

Nos territoires sont de plus en plus contraints lorsque qu'ils souhaitent porter des projets de création de zones d'activités. En effet, entre les contraintes liées aux documents d'urbanisme, les contraintes environnementales et diverses autres, un projet peut prendre de nombreuses années. Ces délais nous ont fait d'ailleurs à plusieurs reprises perdre des porteurs de projet souhaitant investir dans nos territoires.

Les élus doivent répondre à plusieurs problématiques liés à nos territoires ruraux. Certes nous devons protéger notre environnement qui reste encore préservé mais nous devons répondre aux besoins de la population en termes d'emplois. Aujourd'hui, avec les différentes crises que nous traversons, nous devons essayer d'offrir des solutions de travail à nos concitoyens proches de leur domicile afin de préserver l'environnement et ne pas accentuer les déplacements mais également pour ne pas devenir des cités dortoirs ou des territoires réservés à une population vieillissante qui vient passer sa retraite.

Pour son projet, la Communauté de Communes de Loire Semène a réalisé les études nécessaires et à accéder aux contraintes demandées essentiellement dans le traitement des zones humides et de compensation. De plus, elle a conservé une grande partie du terrain pour préserver le volet environnemental.



De ce fait, nous soutenons ce projet de création de la Zone d'Activités de Bramard sur la commune de Saint-Didier en Velay, qui reste un projet très important pour l'est du département au niveau économique.

En espérant votre soutien sur ce projet, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
**David SALQUE-PRADIER.**

